

Croix-Rouge et philatélie

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **73 (1964)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CROIX-ROUGE ET PHILATÉLIE

LES ÉMISSIONS DU CENTENAIRE DE LA CROIX-ROUGE (suite)

Italie

- 1963 T. 1 30 l. Bloc de trois croix rouges et globe terrestre. Violet noir/rouge.
T. 2 70 l. Dito. Bleu/rouge.
Premier jour: 8 juin.

*

Liechtenstein

- 1963 T. 5 20 Rp. Ange de l'Annonciation, croix rouge. Polychrome.
T. 6 80 Rp. Les Rois Mages, croix rouge. Polychrome.
T. 7 1 Fr. La sainte Famille, croix rouge. Polychrome
Premier jour: 26 août. En feuilles de 20 timbres, inscriptions sur les marges des feuilles.

*

Luxembourg

- 1963 T. 1 2.50 fr. Fondation de la Croix-Rouge « Emile-Mayrisch » à Colpach. Brun rouge/gris/rouge.
Premier jour: 8 mai.

*

Malte

- 1963 T. 1 2 d. Type des timbres du Centenaire émis pour les territoires de la Couronne, reine Elisabeth et croix rouge. Noir/rouge.
T. 2 1 s./6 d. Dito. Bleu/rouge.
Premier jour: 6 septembre.

*

Monaco

- 1963 T. 1 0.50 F. Figure de proue: Croix-Rouge, Croissant-Rouge et Lion et Soleil-Rouges. Vert/brun rouge/rouge.
T. 2 1.— F. Henry Dunant, le général Dufour et Gustave Moynier, emblème du Centenaire. Gris/gris vert/brun/rouge.
Premier jour: 8 mai.
Aussi non dentelé; T. 1a bleu, T. 2a brun rouge.

*

Pays-Bas

- 1963 S. 16 4+4 c Poste de secours routier, croix rouge. Bleu/rouge.
S. 17 6+4 c Dépôt de livres de la Croix-Rouge. Violet/rouge.
S. 18 8+4 c Croix-Rouge. Gris/rouge.
S. 19 12+9 c Aide internationale. Ocre orange/rouge.
S. 20 30+9 c Premiers secours. Vert/rouge.
Premier jour: 20 août.

*

Pologne

- 1963 T. 4 2.50 zł. Emblème du Centenaire. Bleu/rouge/jaune.
Premier jour: 8 mai.
Tirage: 1 000 000. Emis en rangées de tête bêche verticales, par feuille.
Enveloppe 0.60 zł. Emblème du Centenaire, sur un cercle vert. Bleu/rouge/vert/bleu pâle. Sur enveloppe.
Carte 0.40 zł. Dito, comme T. 4. Bleu/rouge/jaune. Sur carte postale.

*

Tchécoslovaquie

- 1963 T. 6 30 h. Emblème du Centenaire et dessins montrant l'activité croix-rouge. Noir/rouge.
Premier jour: 20 juin.

*

Turquie

- 1963 S. 1 50+10 k. Planisphère et insignes de la Croix-, du Croissant- et du Lion- et Soleil-Rouges. Brun orangé/bleu/rouge/gris.
S. 2 60+10 k. Trois fleurs portant les 3 emblèmes. Jaune foncé/rouge/vert/bleu.
S. 3 100+10 k. Trois drapeaux des Croix-, Croissant- et Lion- et Soleil-Rouges. Vert clair/vert foncé/rouge.
Premier jour: 1^{er} août.

*

U. R. S. S.

- 1963 T. 5 6 kop. Cargo et caisses de matériel de secours. Vert russe/rouge.
T. 6 12 kop. Emblème du Centenaire, croix rouge, « 1863/1963 ». Bleu noir/rouge.
Premier jour: 8 août.

*

Yougoslavie

- 1963 B. 21 5 din. Emblème du Centenaire. Bistre/gris/rouge.
Ba 18 5 din. « Porto ». Dito. Orange/mauve/rouge.
Premier jour: 5 mai.
Tirage: B. 21, 6 millions; Ba 18, 2 millions.

*

OUTREMER

Algérie

- 1963 T. 1 0.25 Emblème du Centenaire et mappemonde. Jaune/rouge/bleu.
Premier jour: 8 décembre.

*

Australie

- 1963 T. 2 5 d. Emblème du Centenaire, « Red Cross Centenary ». Bleu/rouge/gris.
Premier jour: 8 mai.

*

Brésil

- 1963 T. 1 8.00 Emblème du Centenaire. Brun jaune/rouge.
Premier jour: 19 août.

*

Britannique (territoires de la Couronne)

Les territoires rattachés à la Couronne britannique ont émis à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge deux timbres sans surtaxe, d'un modèle unique, représentant la reine Elisabeth et une Croix-Rouge, la petite valeur rouge/noir, la grande bleu/rouge. Ont émis des timbres de cette sorte les territoires et pays suivants, nous indiquons entre parenthèses la valeur faciale des timbres émis, qui diffère pour chaque territoire:

— Antigua (3 c. et 12 c.) — Ascension (3 d. et 1/6 s.) — Bahamas (1 d. et 10 d.) — Basutoland (2 1/2 et 12 1/2 c.) — Bechuanaland (2 1/2 et 12 1/2 c.) — Bermudes (3 d. et 1/6 s.) — Caimanes, îles (1 d. et 1/6 s.) — Dominique (5 c. et 15 c.) — Falkland, île (1 d. et 1 s.) — Fidji (2 d. et 2 s.) — Gambie (2 d. et 1/3 s.) — Gilbert et Ellis (2 d. et 10 d.) — Grenade (3 c. et 25 c.) — Guyane britannique (5 c. et 20 c.) — Honduras britannique (4 c. et 22 c.) et 1/3 s.) — Dominique (5 c. et 15 c.) — Falkland, île (1 d. et 1 s.) — Hong-Kong (10 c. et 1 \$ 30.) — Jamaïque (2 d. et 1/6 s.) — Christophe (3 c. et 12 c.) — Sainte-Hélène (3 d. et 1/6 s.) — Sainte-Lucie (4 c. et 25 c.) — Saint-Vincent (4 c. et 8 c.) — Salomon, îles (2 d. et 9 d.) — Seychelles, îles (10 c. et 75 c.) — Swaziland (2 1/2 c. et 15 c.) — Turks et Caicos, îles (2 d. et 8 d.) — Vierges, îles (2 c. et 25 c.).

Premier jour: 2 septembre.

Type des territoires de la Couronne modifié:

— Nouvelles-Hébrides (Condominium), les monogrammes « E. R. » et « R. F. » — Elisabeth, reine et République française — remplaçant le portrait de la reine (15 c. or et 45 c. or), voir aussi Nouvelles-Hébrides (mandat français) et Tonga.

Premier jour: 2 septembre.

Ont paru ultérieurement:

— Arable du Sud (ex-Aden) 1 c. et 1 s., h. 25; premier jour: 25 novembre; sans l'effigie de la reine. — Pitcairn 2 d. et 2/6 d.; premier jour: 25 novembre.

Annoncés:

— Tristan da Cunha 3 d. et 1/6 s.;

— Zanzibar 20 c. et 1 s. 30.

Tous les timbres des territoires de la Couronne britannique portent les numéros d'ordre T.1 et T.2 au catalogue croix-rouge de leurs pays respectifs.

Burundi (Royaume du)

1963 T. 1 4 fr. Globe terrestre et drapeau Croix-Rouge. Vert clair/rouge/gris.
T. 2 8 fr. Dito. Brun clair/rouge/gris.
T. 3 10 fr. Dito. Bleu clair/rouge/gris.
T. 4 20 fr. Dito. Violet clair/rouge/gris.
Bloc 1 4+2 fr., 8+2 fr., Bloc de T.1 à 4, couleurs modifiées, surtaxe noire.
10+2 fr., 20+2 fr. Rouge clair/vert gris/gris/bleu gris. Non dentelé.

Premier jour: 26 septembre.

Tirage T. 1-T. 4, 50 000; Bloc 1, 20 000.

Cambodge

1963 S. 4 + 0.40 sur 4 R. Lutte contre le paludisme avec surcharge rouge « 1863-1963, Centenaire de la Croix-Rouge ».
S. 5 + 0.60 sur 6 R. Dito. Vert/brun. Vert/brun. Premier jour: 1er octobre.
*

Chili

1963 T. 5 3 c. Emblème du Centenaire, « 1863-1963 ». Rouge/gris.
T. 6 20 c. Dito. Gris clair/rouge. Premier jour: 23 août.
*

Colombie

1963 B. 21 5 c. Emblème du Centenaire. Bistre jaune/rouge. Premier jour: 1er mai.
*

Comores

1963 T. 1 50 fr. Main portant l'emblème du Centenaire globe terrestre. Gris/rouge/vert clair. Premier jour: 2 septembre.
*

Congo (ex-belge)

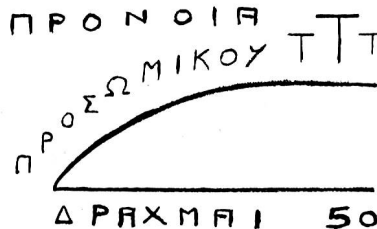
1963 T. 1 10 c. Fleur du Strophantus, Croix-Rouge. Violet/vert/rouge.
T. 2 20 c. Fleur du Quinquina, Croix-Rouge. Carmin/outremer/rouge.
T. 3 30 c. Type T. 1. Vert/orange/rouge.
T. 4 40 c. Type T. 2. Bleu/violet/rouge.
T. 5 5 fr. Type T. 1. Olive/pourpre/rouge.
T. 6 7 fr. Type T. 2. Orange/gris mauve/rouge.
T. 7 9 fr. Infirmière indigène, Croix-Rouge. Olive/brun/rouge.
T. 8 20 fr. Type T. 7. Violet/brun/rouge. Premier jour: 25 mai. Aussi non dentelés.
*

Curiosités philatéliques

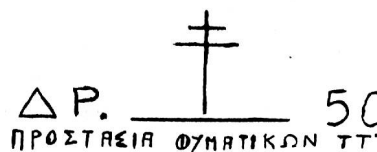
LEQUEL DE CES DEUX TIMBRES EST-IL « CROIX-ROUGE » ?

Un timbre de bienfaisance émis en Grèce en 1939 avec les effigies des reines Olga et Sophie, le 50 lepta vert, a été surchargé à deux reprises en 1947. Selon les spécialistes, le timbre muni d'une de ces surcharges a été attribué à la Croix-Rouge hellénique, tandis que celui muni de l'autre surcharge était vendu au profit des employés postaux atteints de tuberculose. Les catalogues donnent raison aux spécialistes, soit le catalogue suisse de Zumstein soit celui allemand de Michel précisent en effet qu'un de ces deux timbres était vendu au bénéfice de la Croix-Rouge hellénique. Le malheur veut qu'ils désignent chacun un timbre différent, attribuant chacun aux « employés postaux » la surcharge que leur collègue estime « croix-rouge »! Allez donc vous y retrouver!

Laquelle de ces deux surcharges a-t-elle un caractère croix-rouge? Celle-ci, comme l'affirme le catalogue Michel?



Ou celle-là, ainsi que l'assure le catalogue Zumstein?



m.-m. t.